



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5111095

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/10/2025 9H33 C:025094 I:40685
V/REF : 1038212
V/Email reçu le Vendredi 10/10/2025 a 9H33

SELON DEVIS N° 5100016

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

IMMEUBLE : 37 RUE DE LA GARE
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Vaulx en Velin, le 27 Novembre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N37 GARE - LOGEMENT DE M BEHLOUL ET MME SLITI AU RDC - TEL

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5100016 du 03/10/2025 d un montant de
431,33 € HT

Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

DEPOSE ET REMPLACEMENT CREMONE DE LA PORTE FENETRE DU SEJOUR
DEPOSE ET REMPLACEMENT CREMONE OSCILLO-BATTANT DE LA FENETRE CUISINE
REGLAGES ET MISE EN JEU
CONTROLE BOONNE OUVERTURE/FERMETURE
REPLI DU MATERIEL

NOTRE INTERVENTION DU 22/10/2025

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 25/11/25 a 13H57 Mme S. BITTIGER
CD AB Email envoyé le 20/11/25 a 13H30 Mme S. BITTIGER
CD AB Email envoyé le 13/11/25 a 13H49 Mme S. BITTIGER
CD AB Email envoyé le 03/11/25 a 13H17 Mme S. BITTIGER
CD AB Email envoyé le 31/10/25 a 14H33 Mme S. BITTIGER
IB AB Email envoyé le 23/10/25 a 16H47 Mme S. BITTIGER

MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR UN NOUVEAU BON DE COMMANDE , LE BON DE
COMMANDE 1026857 EST DEJA FACTUREE REFERENCE 5100923

MP LCOMPTER Email envoyé le 22/10/25 a 20H15 Mme S. BITTIGER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5111095

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	71,89	71,89
2,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	128,37	256,74
2,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	51,35	102,70
TOTAL H.T.			431,33
T.V.A. a 10,00%			43,13
TOTAL T.T.C.En EURO			474,46

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1038212 du 25/11/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR BEHLOUL Amine

MME SLITI Noor

37 rue de la Gare

01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Référence de la Demande

N°: 849 347 du 12/09/2025

THCSERPP Tvx hors contra Serrurerie Partie privat. 1

01-EE-2216-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.35.37.21.11

01638-00001-00001-00003 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 20/03/2025

Délai

Date limite exécution : 10/12/2025

Observations

BON DE CDE DE REGUL SUITE COMMANDE DEVIS

n° 5100016 du 03/10/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 CDE devis n° 5100016 du 03/10/2025 Rempl.Crémone + réglage PF	1,00	431,33	431,33	43,13	474,46
Total H.T.					431,33
Total TVA					43,13
Total TTC					474,46

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BITTIGER Stéphanie (Ag Trévoux le 25/11/2025)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **37 rue de la Gare 01800 VILLIEU LOYES MOLLON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **25/11/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Número: 1038212